

Conseil Municipal du 30 janvier 2020

Compte-rendu succinct

Etaient présents : Bernard EVRARD, Jean LACROIX, Catherine TELLIEZ, Sylvie DEROUETTE, Daniel VINCENT, Sylvie CHOQUEL, Daniel ANDRIEU, Marie-Claude DUTERTE, Stéphane SAMBON, Nathalie MOREAU, Cyril DUMOULIN, Nadège DEFACHELLES, Sophie ROUGEMONT, Marie-Paule CARBONNIER, Christine WASSELIN, Jean-René BRACQ, Jean-Marc BEN, Laurence PRACHE, Eitel ETEKI ;

Excusés ayant délégué leur mandat : Stéphanie RINGOT à Jean LACROIX, Serge ALEXANDRE à Daniel ANDRIEU, Pierre DELLIAUX à Marie-Claude DUTERTE, Corinne CLAVIEZ à Sylvie DEROUETTE, Tony WASSELIN à Cyril DUMOULIN, Sylvie D'HAILLECOURT à Nathalie MOREAU, Sophie MONTIGNY à Bernard EVRARD, Jean-Luc WACQUET à Jean-René BRACQ

Absents : Eric DEVIN, Fabien DUTRIAUX

Secrétaire de séance : Sylvie DEROUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05 Novembre 2019

Adopté à l'unanimité.

I. FINANCES

1) Demande de DETR pour l'aménagement des voiries du Square Fayeulle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement des voiries du Square Fayeulle estimé à 415 974,60 €, et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2020 à hauteur de 20 %, soit un montant de 83 194.92 €.

2) Demande de DETR pour le remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie pour un montant de 43 049.20 € HT et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2020 à hauteur de 25 % soit un montant de 10 762.30 €

3) Demande de DETR pour le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures du Centre Socioculturel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de remplacement des menuiseries extérieures et intérieures du Centre Socioculturel pour un montant de 86 125.76 € HT, et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2020 à hauteur de 25 %, soit 21 531.44 €.

4) Demande de DETR pour la réalisation de travaux de mise en conformité de la Défense Incendie

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le projet d'installation de 3 stabilisateurs de pression d'eau, allée des œillets, rue de la République et rue de Canet, et 2 poteaux d'incendie rue E. Quenu et Croisement de la rue Pasteur et de la rue Ferry, pour un montant de 51 005.83 € HT et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2020 de 25 %, soit 12 751.46 €.

5) Demande de DSIL pour l'enfouissement des réseaux de la rue de la Cité des Vieux, rue du Gaz, rue Aristide Briand et rue de Verdun

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** approuve le projet d'enfouissement des réseaux et de mise aux normes de l'éclairage public, rue de la Cité des Vieux, rue du Gaz, rue Aristide Briand et rue de Verdun pour un montant de 359 516.32 € HT, et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 49 996.32 € au titre de la DSIL 2020.

6) Demande de DSIL pour le projet SEVE tranche conditionnelle 2

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la poursuite des travaux de Suppression de l'Eclairage Vétuste pour l'Environnement (projet SEVE) par la réalisation de la tranche conditionnelle N° 2, pour un montant de 148 582.25 €, et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 50 309.95 € au titre de la DSIL 2020

7) Demande de subvention auprès de la CAF du Pas-de-Calais pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures et intérieures au centre socioculturel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention de 30 % (20 % subvention d'investissement structure agréée par la CAF et 10 % au titre de quartier prioritaire) pour la réalisation de travaux de remplacement des menuiseries au centre socioculturel. Le montant est estimé à 85 125,76 € HT. La subvention sollicitée est de 25 837.73 €

II. URBANISME

8) Désaffectation de la parcelle AC 643

Afin de permettre le déclassement et la vente de la parcelle AC 643 de 16 m² à M. et Mme Moreau qui souhaitent régulariser leur situation au regard du cadastre, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide la désaffectation de cette parcelle.

9) Incorporation de biens dans le domaine communal

Afin de pouvoir enregistrer auprès du service de la publicité foncière, des biens sans maître, repris par la commune en 2005 au terme d'une procédure règlementaire, le Conseil Municipal,

- Confirme l'incorporation dans le domaine communal des parcelles suivantes :

- AD 271, 272, 525, et lot 1 de la parcelle AD 526 avec 714/1000èmes des parties communes générales - 5, 7 et 9 Impasse Poncelet
- AE 477, 478 et 479, ancienne voie ferrée menant à l'ancien site des AFAM

- AE 369 et 374, rue Jean Jaurès (cité Georges Helley et ancienne voie ferrée menant à l'ancien site des AFAM)
 - AE 183, rue du Four à Chaux
- Autorise M. le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

III. PERSONNEL

10) Modification du tableau des effectifs

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** décide la création :

- D'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- De deux emplois d'adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet.

11) Rémunération des personnels pour la mise sous pli de la propagande électorale

Vu le décret 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires,

Vu la convention concernant la réalisation des prestations de mise sous pli de la propagande électorale signée avec l'Etat,

Considérant le montant de la dotation de l'Etat fixée à 0.29 € par enveloppe,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer aux agents communaux effectuant les missions de libellé des adresses et de mise sous pli de la propagande électorale, une indemnité de 0.29 € par enveloppe, répartie de façon égale entre les agents effectuant cette mise sous pli, laquelle sera effectuée en dehors des heures de travail habituelles.

12) Renouvellement de la demande d'agrément auprès du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, pour l'engagement des services civiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- se prononce favorablement sur le principe de l'accueil de jeunes en service civique volontaire,
- s'engage à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et à la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes
- autorise Monsieur le Maire à présenter une demande d'agrément auprès du Ministère de la ville de la jeunesse et des sports pour l'engagement de services civiques
- autorise Monsieur le maire à signer tout acte, convention et contrat

IV. JEUNESSE ENSEIGNEMENT

13) Renouvellement du contrat colonies

Afin de permettre le financement de 50 % du reste à charge de la commune sur chaque séjour par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de faire passer le contrat colonies de 85 à 100 places, réparties comme suit :

2 séjours de 12 jours et 11 nuits : 25 places pour les 9 – 11 ans, 20 places pour les 12-15 ans pendant les vacances d'été

1 séjour de 8 jours et 7 nuits de 20 places pour les vacances de février

1 séjour de 10 jours et 9 nuits de 15 places en itinérance en juillet

1 séjour de 8 jours et 7 nuits, de 20 places en octobre

14) Motion de soutien au Lycée des deux caps de Marquise contre la fermeture de la demi-section 1^{ère} BAC PRO commerce

Les élus de Marquise alertés par les enseignants du Lycée Professionnel des deux Caps inquiets sur l'avenir de leur établissement décident, **à l'unanimité**, le vote d'une motion de soutien à l'équipe pédagogique pour le maintien de la demi-section en commerce et la sauvegarde des filières commerces de l'établissement.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Le Maire,
Bernard EVRARD



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B. Evrard", is written over the right side of the official stamp.